

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉMEHEUC

SÉANCE DU 20 JANVIER 2017

Date de convocation : 13 janvier 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre SORAIS, Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : M. SORAIS Pierre, M. NOURRY Stéphane, M. GANCHE Bruno, M. JOUBERT Eric, Mme HERVÉ Martine, M. GRIVEL Roland, Mme BERGER Soizic, M. HAMELIN Denis, M. GAUTIER Daniel, M. DENOUAL Nicolas, Mme DENIS Joëlle

Absent(s) excusé(s) :

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 11 Absents : 0 Pouvoirs : 0 Votants : 11

Date de convocation : 13/01/2017

Date d'affichage : 13/01/2017

Secrétaire de séance : Mme BERGER Soizic

Ordre du jour :

- Mise en accessibilité de l'Église et demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (État) et du programme n°2 de soutien en faveur des opérations d'investissement (Communauté de Communes de la Bretagne Romantique)
- Questions diverses

2017-01 - Mise en accessibilité de l'Église et demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (État) et du programme n°2 de soutien en faveur des opérations d'investissement (Communauté de Communes de la Bretagne Romantique)

Monsieur le Maire rappelle dans un premier temps au Conseil Municipal la délibération 2016-52 du 16 décembre 2016 pour la mise en accessibilité de l'Église. Cette dernière prévoyait notamment l'organisation d'une réunion de travail pour l'approfondissement du projet.

Depuis le début de l'année, les élus de la commission des bâtiments communaux et les techniciens départementaux se sont rencontrés à plusieurs reprises pour finaliser l'opération, qui se présente ainsi :

- modification de l'accès Sud du cimetière, avec création d'une place de stationnement pour personnes à mobilité réduite et d'un cheminement vers l'entrée principale de l'Église,
- prolongement du cheminement le long du muret du cimetière vers l'entrée principale du bâtiment,
- réalisation d'un parvis devant l'entrée et d'un nouvel escalier pour y accéder.

La société Barthéméy (35571 Chantepie), spécialisée dans ce type de projet, a été sollicité pour estimer les travaux. Le devis s'élève à 22580,50 € HT, soit 27096,60 € TC.

La Commune peut bénéficier pour cette opération de l'aide financière de l'État au titre de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de celle de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique au titre du programme n°2 de soutien en faveur des opérations d'investissement.

Le plan de financement prévu est le suivant :

Nature des dépenses (1) directement liées au projet	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Maîtrise d'œuvre		Aides publiques		
- assistance du service technique départemental		- DETR (Etat)	9032,20 €	40
-		- Programme n°2 de soutien en faveur des opérations d'investissement (Communauté de Communes de la Bretagne Romantique) → 50 % du coût HT de l'investissement après subventions déduites	6774,15 €	
-				
Etudes complémentaires		Autres		
-		-		
-		-		
-		-		
Travaux (2)		Autofinancement		
-Société Barthélémy	22580,50 €	- fonds propres	6774,15 €	
-		-		
-		-		
TOTAL	22580,50 €	TOTAL	22580,50 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'opération de mise en accessibilité de l'Église,
- Valide le plan de financement prévu :

Nature des dépenses (1) directement liées au projet	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Maîtrise d'œuvre		Aides publiques		
- assistance du service technique départemental		- DETR (Etat)	9032,20 €	40
-		- Programme n°2 de soutien en faveur des opérations d'investissement (Communauté de Communes de la Bretagne Romantique) → 50 % du coût HT de l'investissement après subventions déduites	6774,15 €	
-				
Etudes complémentaires		Autres		
-		-		
-		-		
-		-		
Travaux (2)		Autofinancement		
-Société Barthélémy	22580,50 €	- fonds propres	6774,15 €	
-		-		
-		-		
TOTAL	22580,50 €	TOTAL	22580,50 €	

- Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de l'État,
- Sollicitera une subvention au titre du programme n°2 de soutien en faveur des opérations d'investissement auprès de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique, après réception de la réponse à la demande de subvention DETR,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Maire,
Pierre SORAIS